RCS: PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 21110

Numéro SIREN: 522 296 086

Nom ou dénomination : EBL CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2017 sous le numéro de dépôt 122093

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT: 19-12-2017

N° DE DEPOT : 122093

N° GESTION: 2015B21110

N° SIREN: 522296086

DENOMINATION: EBL CONSULTING

ADRESSE: 83 rue de Reuilly 75012 Paris

MILLESIME: 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL EBL CONSULTING Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u> Durée de l'exercice précédent* 12 83 rue DE REUILLY 75012 PARIS Adresse de l'entreprise 2 2 2 9 6 0 8 6 0 0 0 2 Numéro SIRET* 5 1 Néant Exercice N clos le, 31/12/2016 Amortissements, provisions **(I)** Capital souscrit non appelé IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement * AB AC Frais de développement * CX CQ Concessions, brevets et droits similaires ΑF $\mathbf{A}\mathbf{G}$ Fonds commercial (1) ΑI AΗ Autres immobilisations incorporelles ΑK Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles ΑL AM CORPORELLES Terrains AO AN Constructions AP Installations techniques, matériel et outillage industriels AS Autres immobilisations corporelles AT ΑU 48 323 42 201 6 122 Immobilisations en cours ΑV ΑW Avances et acomptes Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS CT IMMOBILISATIONS FINANCIERES CU CV Autres participations BB Créances rattachées à des participations BC Autres titres immobilisés BD BE Prêts BF BG ΒI Autres immobilisations financières* BH TOTAL (II) BJ BK 48 323 42 201 6 122 Matières premières, approvisionnements BL BM En cours de production de biens RN BO En cours de production de services BP BQ Produits intermédiaires et finis BR BS Marchandises BT BU BV BW Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés (3)* BX BY 23 693 23 693 CRÉANCES Autres créances (3) BZ CA 30 30 CC Capital souscrit et appelé, non versé CB Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : CD CE 59 431 59 431 DIVERS Disponibilités CF CG 102 027 102 027 Charges constatées d'avance (3)* CH CI 628 628 Comptes régularisation TOTAL (III) CJ CK 185 810 185 810 Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW Primes de remboursement des obligations **(V)** CM Ecarts de conversion actif* (VI) CN TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 1A co 234 134 42 201 191 932 (2) part à moins d'un an des Renvois: (1) Dont droit au bail: CP (3) Part à plus d'un an CR immobilisations financières nettes Clause de réserve Immobilisations : Stocks: Créances: * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Dé	signa	ion de l'entreprise EURL EBL CONSULTING		Néant *
				Exercice N
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	1 000
	t	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 000
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC	
		Réserve légale (3)	DD	100
Ç	3		DE	100
į	¥	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées (3)*(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	┨	
Š	CAPITAUA PROPRES	Réserves réglementées (3)* Dont reserve speciale des provisions B1 Dont réserve relative à l'achat Dont réserve relative de l'achat Dont réserve relative de l'achat Dont réserve relative d	DF	
111	AUA	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
1	4 1	Report à nouveau	DH	114 455
ζ	ز	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 860
		Subventions d'investissement	DJ	
		Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL	136 415
Autres fonds	, [Produit des émissions de titres participatifs	DM	
res fc	Iopie	Avances conditionnées	DN	
Aut	<u> </u>	TOTAL (II)	DO	
JS Jee	SS	Provisions pour risques	DP	
visio	harge	Provisions pour charges	DQ	
Provisions	etc	TOTAL (III)	DR	
		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
5	e Î	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	25 196
PTES (A)	3	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
ב ב		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	744
		Dettes fiscales et sociales	DY	27 759
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA	1 816
Con rég	npte ul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC	55 516
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	191 932
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
•		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
SI	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 516
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A

	e général des impo		EURL EBI	L CONSULT	ING								Néant	*
Design	lation de 1 v	entreprise .	-							Evensiae N			realit	
					-		France		livrai	Exercice N Exportations et isons intracommunautaires			Total	
	Ventes d	le marchand	dises*			FA			FB		FC			
	D	4	biens *			FD			FE		FF	7		
NO NO	Productio	on vendue	services ;	k		FG	200	826	FH		FI	[200	826
FATI	Chiffres	d'affaires	nets *			FJ	200	826	FK		FL	4	200	826
LOL	Production	on stockée*	*								FN	1		
PRODUITS DEXPLOITATION	Production	on immobil	lisée*								FN	1		
ITSI	Subventi	ions d'explo	oitation								FC)		
ODO	Reprises	sur amortis	ssements et p	rovisions, tran	sferts de charg	ges* (9)					FP	2		
X	Autres p	roduits (1)	(11)								FQ	2		1
							1	otal des	produit	ts d'exploitation (2) (I	FR	2	200	828
	Achats d	le marchand	dises (y comp	oris droits de de	ouane)*						FS	S		
	Variation	n de stock ((marchandise	s)*							FT	[
	Achats d	le matières	premières et	autres approvis	sionnements (y	y compr	is droits de	douane)*			FU	J		
_	Variation	n de stock ((matières pre	mières et appro	visionnements	s)*					FV	7		
TION	Autres a	chats et cha	arges externe	s (3) (6 bis)*							FV	v	30	683
OITA	Impôts, t	taxes et vers	rsements assii	milés*							FX	ζ		880
XPL	Salaires	et traitemer	nts*								FY	7	137	409
S D'E	Charges	sociales (10	0)								FZ	z		
CHARGES D'EXPLOITATION	S ION	Sur immo	obilisations	– dotations a	ux amortissen	nents*					GA	Λ	7	078
СНА	DOTATIONS		l	– dotations a	ux provisions	*					GF	3		
	DOTA	Sur actif	circulant : do	tations aux pro	ovisions*						GC	C		
	D'E	Pour risqu	ues et charge	s : dotations au	ıx provisions						GI)		
	Autres cl	harges (12))								GF	Ε		1
							T	otal des o	charges	d'exploitation (4) (II)	GF	7	176	053
	ÉSULTA1	T D'EXPLO	OITATION (I - II)							GG	3	24	774
opérations en commun	Bénéfice	attribué ou	u perte transfe	érée*						(III)	- 0.	I		
opé en c	Perte sup	pportée ou l	bénéfice trans	sféré*						(IV)	Gl	[
SS	Produits	financiers of	de participati	ons (5)							GJ	T		
(CIE)				lières et créanc	es de l'actif ir	nmobili	sé (5)				GF			
PRODUITS FINANCIERS			roduits assim								GI			467
ITS F				erts de charges							GM			
ODO			es de change								GN			
PR	Produits	nets sur ces	ssions de val	eurs mobilières	s de placement	t		m .		1	GC			
S		<i>a</i>						Tot	al des p	produits financiers (V	_			467
CIERI				ssements et pro	ovisions*						GC			
NAN			assimilées (6)								GF			
ES EI			es de change		1. 1	4					GS			72
CHARGES FINANCIERES	Charges	nettes sur c	cessions de va	aleurs mobilièr	es de placeme	nt		Т-4-	l dos al-	narges financières (VI	GI			
	ÉQUITAT	T EINIANO	IER (V - VI)					1018	ı ues ell	iai ges illiancieres (VI	- ``			72
———				IMPÔTS (I - I		/ _ \/\\					GV		2.5	394
3-R	LOULIA	i COURAI	NIAVANI	IIVIPU 15 (I -	+ + \	v - VI)					GV	<u> </u>	25	169

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Fo	rmulaire of du Code	bligatoire général d	(article 53 A es impôts)			
D	ésigna	ation c	le l'entreprise EURL EBL CONSULTING			Néant *
						Exercice N
	S.	Proc	luits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	440
SILIS	EXCEPTIONNELS	Proc	luits exceptionnels sur opérations en capital *		 HB	
RODI	EPTIC	Rep	rises sur provisions et transferts de charges		HC	
	EXC		Total des produits exce	otionnels (7) (VII)		440
	ES	Cha	rges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			357
200			rges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF -	
dvn	EXCEPTIONNELLES		ations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
•	EXCE		Total des charges except	ionnelles (7) (VIII)		357
4	- RÉ	ÉSUL	TAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		 	83
			des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	III	0.5
			s bénéfices *	(X)	HK -	4 202
11	npots	sur ie	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + V		1 -	4 393
			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI +		HL	201 736
		ŕNIĆF		VIII + IX + X)	HM	180 875
_			FICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	20 860
	(1)	Doi	nt produits nets partiels sur opérations à long terme		HO _	
	(2) I	Dont	produits de locations immobilières		HY _	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)		1G	
	(3) I	Dont	Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Doi	nt charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Doi	nt produits concernant les entreprises liées] 1J	
	(6)	Doi	nt intérêts concernant les entreprises liées] 1K	
	(6bis)	Doi	nt dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Doi	nt amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	(oter)	Doi	nt amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Doi	nt transferts de charges		A1	
RENVOIS	(10)	Doi	nt cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
REN	(11)	Doi	nt redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Doi	nt redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		1 _{A4}	
	(13)	Dont	primes et cotisations elémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoire	A9		
	(7)	Déta	il des produits et charges exceptionnels re en annexe): (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Charges exceptionnelles	Exercice	N Produits exceptionnels
	P	_	lités, amendes fiscales et pénales	35		Troutes exceptionnels
			es produits exceptionnels sur opérations de gestion			440
		1401	ed produced encoperonners but operations de geberon			
	(0)	D4-"	dos produito et abarços sur avaraisos antériores :		Exercice	N
	(8)	Detail	des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures		Produits antérieurs
	-					
	-					
	-					
	_					

IMMOBILISATIONS

5

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

l		nulaire obligatoire (a du Code général des	impôts)							*
	Dés	ignation de l'	entreprise EURL EBL	CONSULTING	<u> </u>	V-1 b d		Augme	ntations	Néant
	CA	DRE A	IMMOBILIS	ATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	C	onsécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
	INCORP.	Frais d'établis	ssement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	INC	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ADRE B IMMOBILISATIONS Frais d'établissement et de développement et de des developpement et de developpement et de des developpement et de des developpement et de developpement		orelles TOTAL II	KD		KE		KF	
nes)*		Terrains			KG		KH		KI	
centin		Sur sol	propre Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
ant des		Sur sol	d'autrui Dont Composants M1		KM		KN		ко	
mont		Installation et aména	ons générales, agencements gements des constructions * Compo	nt sants M2	KP		KQ		KR	
orter le	S	Installations tec		nt M3	KS		KT		KU	
(Ne pas reporter le montant des centimes)*	ELLE		ons generales, agencements,	<u> </u>	KV		KW		KX	
(Ne p	CORPORELLES	Selles Matériel			KY	32 640	KZ		LA	
	COR	Matériel et mobili			LB	13 949	LC		LD	1 734
		Emballag	•		LE		LF		LG	
			ations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
					LK		LL		LM	
		11vances et	Lucompies	TOTAL III	LN	46 589	LO		LP	1 734
,		Participation	ons évaluées nar mise en ég		8G		8M		8T	
	ES	-	· · ·		8U		8V		8W	
	CÈ		~		1P		1R		1S	
	FINANCIÈRES			àras	1T		1U		1V	
	Ŧ	1 icis ci au	nes minioonisacions maner	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
		Т	OTAL GÉNÉRAL (I + II		ØG	46 589	ØН		øj	1 734
			`	·	minuti		Na.2	Valeur brute des	Réé	valuation légale * ou évaluation par mise en équivalence
-				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
	ORP.			IN	CØ		DØ	<u> </u>	D7	
	INC	Autres poste relles	s d'immobilisations incorpo– TOTAL II	10	LV		LW		1X	
		Terrains		IP	LX		LY		LZ	
			Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Construction	Sur sor a autrur	IR	MD		ME		MF	
	S		des constructions	IS	MG		МН		MI	
	ILE	Installations lage industri	els	IT	MJ		MK		ML	
	CORPORELLES	Autres	Inst. gales., agencts, amé- nagements divers	IU	MM		MN		МО	
	COR		ns	IV	MP		MQ	32 640	MR	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	15 683	MU	
			Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
		Immobilisati	ions corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB	
		Avances et	acomptes	NC	ND		NE		NF	
		D-will it		IY	NG		NH	48 323	NI	
	Ş				ØU		M7		øw	
	FINANCIÈRES	_		IØ	ØX		ØY		ØZ	
	NAN				2B		2C		2D	
	E	Prêts et autre			2E		2F		2G	
Cegid Group					NJ		NK		2H	
egid (T	OTAL GÉNI	ÉRAL (I + II + III + IV)		ØK	rnant cette rubrique sont données da	ØL	48 323	ØM	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $n^\circ \ 2032$



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017 DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

					Exercice	N clos le : 31	/12/2016						
	Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.												
	ce tableau à leur	déclaration jusqu'à (e	et y compris) l'exerci	ce au cours duquel la	provision spéciale (co	ol. 6) devient nulle.							
De	ésignation de l'entreprise : <u>EURL</u> E	EBL CONSULTING	3				Néant X *						
_	A DDE A	Détermination du	montant des écarts	TT-11 -1 1 1	17								
C	ADRE A	(col. 1 – c	col. 2) (1)	Utilisation de la i	marge supplémentaire	e d'amortissement	Montant de la						
		Augmentation	Augmentation	Au cours de	e l'exercice	- Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice						
		du montant brut	du montant des amortissements	Montant des suppléments	Fraction résiduelle correspondant aux	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]						
				d'amortissement (2)	éléments cédés (3)	` ` `	, , , -						
1	Concessions, brevets et	1	2	3	4	5	6						
1	droits similaires												
2	Fonds commercial												
3	Terrains												
4	Constructions												
5	Installations techniques mat, et out, industriels												
6	Autres immobilisations corporelles												
7	Immobilisations en cours												
8	Participations												
9	Autres titres immobilisés												
10	TOTAUX												
(2) (3) (4)	Les augmentations du montant brut et citions amortissables réévaluées dans les Le montant des écarts est obtenu en sou Porter dans cette colonne le supplémen Cette colonne ne concerne que les immutilisé de la marge supplémentaire d'an Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées b) le montant cumulé à la fin de l'exerce Le montant total de la provision spécial	conditions définies à l'au istrayant des montants por t de dotation de l'exercic obilisations réévaluées con ortissement. aux colonnes 3 et 4; ice précédent, dans la me	ticle 238 bis j du code gortés colonne 1, ceux poi e aux comptes d'amortis édées au cours de l'exercesure où ce montant corr	général des impôts et figurtés colonne 2. ssement (compte de résulticie. Il convient d'y repo	urant à l'actif de l'entrep tat) consécutif à la rééva rter, l'année de la cessio gurant à l'actif de l'entre	orise au début de l'exerci duation. n de l'élément, le solde r eprise au début de l'exerc	ce.						
	ADDED												
D	ADRE B ÉFICITS REPORTABLES AU :	31 DÉCEMBRE 197	6 IMPUTÉS SUR	LA PROVISION SI	PÉCIALE AU POI	NT DE VUE FISCA	L						
1	 FRACTION INCLUSE DANS 	LA PROVISION SP	ÉCIALE AU DÉBUT	Γ DE L'EXERCICE									
2	 FRACTION RATTACHÉE AU 	U RÉSULTAT DE L'	EXERCICE										
3	 FRACTION INCLUSE DANS 	LA PROVISION SP	ÉCIALE EN FIN D'I	EXERCICE									
	Le cadre B est servi par les seules entre	eprises qui ont imputé leu	ırs déficits fiscalement r	eportables au 31 décemb	re sur la provision spéci	ale.							
	II est rappelé que cette imputation est p à réintégrer chaque année dans leur résu					e, les entreprises en cause	e continuent						
	Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit i aux colonnes 3 et 4 par une fraction do												
	* Des explications concernant cette ru	brique sont données dans	s la notice n° 2032										

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Dési	gnation de	l'ent	reprise <u>EURL</u>	EBL	CON	SULTIN	NG												Néa	ant *
CAD	RE A			SITU	JATIO	NS ET N					(ERCICE DES				S TI	ECHNIC	UES	5		
IM	1MOBILIS	ATIO	NS AMORTISSAB	LES	Mo			ortissements exercice	s A	ugm	entations : dotation de l'exercice	ons	Din aff	ninutions : am érents aux élé de l'actif et	men	ts sortis				rtissements xercice
	d'établiss développe			TAL	I CY				EL				EM				EN			
	s immobi porelles	lisatio	ons TO	TAL I	II PE				PF				PG				PH			
Terra	ins				PI				PJ				PK				PL			
		Sur s	ol propre		PM				PN				PO				PQ			
Constr	uctions	Sur s	ol d'autrui		PR				PS				PT				PU			
		Inst. g aména	énérales, agencements des consti	ents, ruction	_{1S} PV				PW				PX				PY			
	lations tec		es, matériel et		PZ				QA				QB				QC			
Au	itres	Inst. g aména	énérales., agencem	ents,	QD				QE				QF				QG			
immobi	ilisations	Maté	riel de transport		QH		22	394	QI		6 528		QJ				QK		28	922
corpo	orelles	Matéi infori	riel de bureau et natique, mobilier		QL		12	728	QM		550		QN				QO		13	278
		Emba et div	llages récupérablers	les	QP				QR				QS				QT			
	TOTAL II			II QU		35	122	QV		7 078		QW				QX		42	201	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + II				I) ØN		35	122	ØP		7 078		ØQ				ØR		42	201
CADRE B VENTILATION					DES N	OUVEN	/IEN	TS AFFEC	TAN	T L	A PROVISION F	POU	JR A	MORTISSE	ME	NTS DÉ	ROG	OTA	RES	
					OTATI	ONS							RE	PRISES				l N	Iouven	ent net des
1	bilisations tissables	Diff	Colonne 1 férentiel de durée et autres		Colonn ode dég			Colonne 3 ortissement fi exceptionnel		Diff	Colonne 4 érentiel de durée et autres	N		lonne 5 e dégressif	Am	Colonn ortisseme exception	ent fis	cal à		ssements e l'exercice
Frais étal	blissements TOTAL	M9		N1			N2	•		N3		N4			N5			N	5	
I	nmob. incor-	N7		N8			P6			P7		P8			P9			Q	1	
Terra	ins	Q2		Q3			Q4			Q5		Q6			Q7			Q	3	
Sur s	sol propre	Q9		R1			R2			R3		R4			R5			R	5	
Sur s	sol d'autrui	R7		R8			R9			S1		S2			S3			S	ı	
Ö Ins.	gales, agenc n. des const.	S5		S6			S7			S8		S9			T1			T	2	
mat. e	echniques t outillage	T3		T4			T5			T6		T7			T8			T)	
Sell Inst.	gales, agend divers	U1		U2			U3			U4		U5			U6			U	7	
	tériel de sport	U8		U9			V1			V2		V3			V4			V.	5	
Mat.	. bureau et rm. mobilier	V6		V7			V8			V9		W1			W2			W	3	
Fml récu	ballages ıp. et divers	W4		W5			W6			W7		W8			W9			X	1	
1	OTAL III	X2		X3			X4			X5		X6			X7			X	3	
Frais d'a titres de TO	Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV									NM								N)	
Total	TOTAL IV Total général (I+II+III+IV) NP NQ						NR			NS		NT			NU			N	7	
Total général non ventilé NW Total généra					néral n S+NT+		N'	Y				Total g	généra (NW-	l non ventilé -NY)		NZ				
CADRE C																				
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Mor		net au débu	t		Augmentations			Dotations de aux amortis					ant net	à la fin cice	
Frais	Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9 Z8							
Drive		samant das obligs	otions									CD				CD				



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	EURL EBL CONSULTING	Néant X
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

							1		I		
	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Provisions pour gisements minic	reconstitution des ers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
ıtées	Provisions pour (art. 237 bis A–	investissement II) *	3U		TD		TE		TF		
Provisions réglementées		hausse des prix (1) *	3V		TG		ТН		TI		
s rég	Amortissements	dérogatoires	3X		TM		TN		то		
visior	Dont majoration de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6		
Pro	Provisions pour (art. 39 quinqui	prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provision	ns réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H		
ses	Provisions pour terme	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M		
charg		amendes et pénalités	4N		4P		4R		48		
ies et	Provisions pour	pertes de change	4T		4U		4V		4W		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A		
mod :	Provisions pour	-	5B		5C		5D		5E		
isions	Provisions pour immobilisations	renouvellement des *	5F		5H		5J		5K		
Prov	Provisions pour et grandes révisi	gros entretien ons	ЕО		EP		EQ		ER		
	Provisions pour fiscales sur cong	charges sociales et és à payer *	5R		5S		5T		5U		
		s pour risques et	5V		5W		5X		5Y		
		TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
		– incorporelles	6A		6B		6C		6D		
_		– corporelles	6E		6F		6G		6Н		
réciation	sur immobilisations	 titres mis en équivalence 	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
lépré	minoomsacions	- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
our d		 autres immobilisa– tions financières (1)* 	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
Provisions pour dép	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		6S		
rovis	Sur comptes cli		6T		6U		6V		6W		
Ь	Autres provision dépréciation (1)	ns pour *	6X		6Y		6Z		7A		
		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL O	BÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
			_	d'exploitation	UE		UF				
		Dont dotations et reprises	-	financières	UG		UH				
- exceptionnelles UJ UK											
Tit	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 du C.G.I 10										

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

			Désignation de l'entrepri	se : EUF	L E	BL	CONSUI	LTI	IG					Néant *
CA	DRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Mo	ntant 1	brut			A 1 an au plus		A plus d'un an
LISÉ LISÉ	Créance	s rattacl	nées à des participations			UL		1		UM			UN	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts (1	(2)				UP				UR			us	
DE I	Autres i	mmobil	isations financières			UT				UV			Uw	
	Clients	douteux	ou litigieux			VA								
	Autres o	réances	clients			UX		2	3 693			23 693		
T	Créance rep	résentative o	de titres (Provision pour dépréciation antie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		\exists	z ₁								
LAN	•		mptes rattachés		1.	UY								
DE L'ACTIF CIRCULANT	Sécurité	sociale	et autres organismes sociaux			UZ								
TFC	F		Impôts sur les bénéfices			VM								
'ACT	Etat et a	1	Γaxe sur la valeur ajoutée			VB			30			30		
DET	publiq		Autres impôts, taxes et versements as	similés		vn								
		I	Divers			VP								
	Groupe	et assoc	riés (2)			vc								
	Débiteu de pens	Débiteurs divers (dont créances relatives à des o e pension de titres) arges constatées d'avance				vR								
						vs			628			628		
			TOTAL	UX	VT		2	4 351	VU		24 351	vv		
		Montan	- Prêts accordés en cours d'exer	cice		VD								
RENVOIS	(1)	des	– Remboursements obtenus en co	urs d'exe	cice	VE								
REN	(2) Prê	- Remboursements obtenus o			ques)	VF								
CA	DRE B				Mor	ntant b	orut		A 1 an au	plus		A plus d'1 an et 5 ans a	u plus	A plus de 5 ans
Em	prunts ob	ligataire	es convertibles (1)	7Y										
Au	tres empri	ınts obli	igataires (1)	7Z										
Е	mprunts e auprès	des	à 1 an maximum à l'origine	VG										
	établisse de crédi		à plus d'1 an à l'origine	VH										
Em	prunts et	dettes fi	nancières divers (1) (2)	8A										
Fou	ırnisseurs	et comp	otes rattachés	8B			744			7	44			
Per	sonnel et	comptes	s rattachés	8C										
Séc	urité soci	ale et au	ntres organismes sociaux	8D		7	894		-	7 8:	94			
I	État et	Impôt	ts sur les bénéfices	8E		1	097		1	L 0:	97			
	autres	Taxe	sur la valeur ajoutée	vw		16	772		16	6 7	72			
coll	lectivités	Oblig	ations cautionnées	VX										
pu	bliques	Autre	s impôts, taxes et assimilés	vQ		1	995		1	1 9	95			
Det	tes sur in	mobilis	ations et comptes rattachés	8J										
Gro	oupe et as	sociés (2	2)	VI		25	196		25	5 1:	96			
	utres dettes (dont dettes relatives à des vérations de pension de titres)		8K		1	816		1	1 8:	16				
Det ou i	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Pro	Produits constatés d'avance			8L										
	TOTAUX			VY		55	516	VZ	55	5 5:	16			
RENVOIS	(1) E	souscrits en cours d'exercice	VJ				(2)	Montant de tés auprès d	s dive	rs emp ociés p	runts et dettes contrac- personnes physiques	VL	25 197	
REN	` '	mprunts	remboursés en cours d'exercice	VK				* D	es explicatio	ns cor	cernai	nt cette rubrique sont don	nées d	ans la notice n° 2032

Formulaire	obligat	oire (article 53 A	((9)	DÉT	ERMI	NATIO	N DU RÉS	ULTAT FIS	SCAL		DGFiP	N°	2058-A 2017
		al des impôts)	IIRI. E	BL CONS	TT.TTN	IG.						Néant	*	Exercice N, clos le : 31/12/2016
		de l'entreprise : E	IOINE E	DH CONS	JHIIN	10		BÉNÉ	FICE COMPT	ABLE I	DE L	EXERCICE	WA	20 860
				=										
_		munération du travail treprises à l'IR)	{ -	le l'exploitar			moins r	oart déductible	a*		1	réintégrer :	-wc	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal		antages personnels no	ι	11 #/ 6	WD			•	ntaires (art. 39–4 o	du C.G.I.)				
mise	am	ortissements à porter l tres charges et dépen	igne ci-d	lessous)			et autres	s amortissement	s non déductibles s particulières d		WE	2 868	_ XE	3 673
n adı ı résu	(ar	t. 39–4 du C.G.I.)			WF		société	s (entreprises	à l'IS)		WG	805	4	
on se	d'u	ction des loyers à réintég n crédit bail immobilier	et de levée	e d'option	RA		(art.	239 sexies D)			RB)	
hargo Iuctio		ovisions et charges à p ductibles (cf. tableau			WI		Charge non coo	s à payer liées opératifs non d	à des états et ter éductibles (cf. 20	ritoires 067–BIS	XX		XW	357
G G G	Ar	nendes et pénalités			WJ	357	- C1	s financières (XZ			
	Ré	intégrations prévues à	à l'article	155 du CGl	*						•		XY	
	Im	pôt sur les sociétés (c	f. page 9	de la notice	2032)								17	4 393
uote-par		éfices réalisés par une soci ersonnes ou un GIE	iété WL					nts bénéficiaires cle 209 B du CO					K7	
	T	Moins-values	(– in	nposées au ta			19 %		,,				18	
osition et Térées		nettes à	\ <u> </u>	•	•		ises à l'im	pôt sur le revo	enu)				-	
d'imp culiers ons dif	_	long terme	(– in	nposées au ta	ux de 0	%							ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				des plus-valu		sées au	{	- Plus-val	ues nettes à cou	ırt terme			_WN	
Ā .Ħ			uis u exe	reices ameri	eurs.		l	– Plus–val	ues soumises a	u régime	des f	usions	WO	
	Éc	arts de valeurs liquida	atives sur	OPCVM* (entrepri	ses à l'IS)						XR	
Dáintágra	tions o	liverses à		xcédentaires -3° et 212 du	C.G.I.)	SU			d'entreprises* é exonérée)	SW			WQ	
détailler s	ur feu	llet séparé DONT *	Déficits é	trangers antéri r les PME (art.	euremen	t SX		Quote-	1 10 0/ 1	18			1	
?éintéo	ratio	n des charges affectée					a taxation	-	nues a taux zero				Y1	
													+	
Kesuita	t IIsc	al afférent à l'activité	relevant	du regime o	ptionne	i de taxati	on au tonn	nage					Y3	
												TOTAL	I WR	29 283
II. D)ÉD	UCTIONS						Pl	ERTE COMPT	TABLE 1	DE L	'EXERCICI	ws	
Quote-	part o	lans les pertes subies	par une s	société de pe	rsonnes	ou un G.I	.E. *						WT	
Provision	ıs et c	harges à payer non déduc	tibles, ante	érieurement tax	tées, et ré	intégrées d	ans les résul	ltats comptables	de l'exercice (cf.	tableau 20	58–B,	cadre III)	wu wu	
									impôt sur le rev			,	\exists_{wv}	
				taux de 0 %		1	1		1				\parallel_{WH}	
S	Pl	us-values												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	10	à — impo		taux de 19%									WP	
mes d'imposition particu et impositions différées		- impu	ıtées sur	les moins-v	alues ne	ttes à long	g terme an	térieures					ww	
ipositi sitions		– impi	ıtées sur	les déficits a	ntérieu	rs							XB	
ss d'im impos	A	utres plus–values imp	osées au	taux de 19	%								I 6	
kégim et	F	raction des plus-value	es nettes	à court term	e de l'ex	xercice do	nt l'impos	sition est diffé	rée*				WZ	
_	R	égime des sociétés me	ères et de	es filiales *	Quot	e–part des	frais et cl	harges restant	imposable à	П			XA	
		oduit net des actions éduction autorisée au	-			•		de participati	OII	<u> </u>			ZY	
tion —				mvestissem	ciits ica	nses dans	ics conce	uvites a Outiv	—IIICI .				1	
ncita		Iajoration d'amortisse Reprise d'entreprises en			Entrer	orises nouve	lles 🔽		Jeunes entreprises inno	vantes			XD	
Mesures d'ir Abattement sur	le bénéfice exonérations*	difficultés (44 septies) Pôle de compétitivité hor	К9		44 sex		L2		(44 sexies A) Zone de restructur	notion do	L5		_ XF	
Mesures d'incitation attement sur	le bénétice exonération	CICE (44 undecies)	s L6		immob (art. 20	ilier cotée 8C)	K3		la défense (44 ter	decies)	PA		4	
Abe	et e	Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	øv			l'emploi à niser (44 <i>duodec</i>	ies) IF		Zone franche d'ac (44 quaterdecies)	tivité	XC			
					Zone d	e revitalisatio	n rurale (art. 4	4 quindecies)			PC			
		de valeurs liquidative							2.4.4.4				XS	
ur feuill	et sép			déduction exce pour investisse	ment		X9	1	Créance dégagée proport en arrière de	oar ie e déficit	ZI		XG	
		s produits affectés au		és éligibles a	u régim	e de la tax	ation au to	onnage				T	Y2	
III.	RE	SULTAT FISCA	\L		,		•		·	T		TOTAL I	XH	
Résulta	t fisc	al avant imputation de	es déficit	s reportables	:: {			énéfice (I mo léficit (II moi	,	XI _		29 283	l _v ,	
Déficit	de 1'	exercice reporté en ar	rière (en	trenrises à 1°	(2I *(2I		a	ienen (11 m01	115 1)				XJ	
		ieurs imputés sur les rés				s à l'IS)*				"			-XL	
					*		hle en ava	nt (ligne XO)		- XN		29 283	$- _{xo}^{xc}$	
	-111	THE DELLE	UL (II	5110 /111) Ou		. reporta	cic cii ava	(115110 110)		4411		_, _,,	1440	I



Désignation de l'entreprise $\stackrel{\hbox{\scriptsize EURL}}{=}$ $\stackrel{\hbox{\scriptsize EBL}}{=}$ CONSULTING

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CONSÉQUENCES DE LA M	ÉTHODE DAD COMBOSA	NTS (ort 227	santias du	CCI
	-	ligne \	WI	ligne WU
	YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) porter au tableau 2058-A :	YN	¥ YO	<u> </u>
		98	9T	
		9P	9R	
		9M	9N	
		9K	9L	
Charges à payer				
		9Н	9Ј	
		9F	9G	
		9D	9E	
Provisions pour dépréciation *		<u>L</u> _		
		9B	9C	
		8Z	9A	
		8X	8Y	
pour les entreprises placees sous le regime de l'article 39– Provisions pour risques et charges *	1. 1° bis Al. 2 du CGI *	[27]		<u> </u>
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscale pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–	es correspondantes non déductibles	ZV	ZW	<u>†</u>
(à détailler sur feuill		Dotations de		teprises sur l'exercice
I. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, N		TTF DF L'IMPÔT		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les sous le régime de l'article 39–1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dota		ES CORRESI OR	ZT	1
I. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER,	CHARGES SOCIALES ET EISCAL	ES CODDESDON		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO) Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YJ YK	
Déficits reportables (différence K4–K5)			K6	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A	A)		K5	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (<u>′</u>		K4	

(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)

<sup>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.</sup>



TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

	uu co	de general des imposs															
	Désig	gnation de l'entreprise EURL EBL CONSULTING											_		Néar	ıt	*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	ØС			91 4	13		Affectations	– Rései	ve légale	ZB					
	-	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie						SN	aux réserves	 – Autre	s réserves	ZD					
2	NES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		;	23 0	41	AFFECTATIONS	Dividendes	`		ZE					
	ORIGINES	Prélèvements sur les réserves	ØE					FECT	Autres réparti	itions		ZF					
`								AF	Report à nouv		al au total II)	ZG	L		114	1 45	55
		TOTALI	ØF			14 4				T	DTAL II	ZH	_		114	1 45	55
					NS (A								_				
		ant total des sommes distribuées devant donner lieu au paier	ment de	la con	itributio	n prév	ue à l	'article	e 235 ter ZCA a	u titre de l	'exercice	XV	_				
_		NSEIGNEMENTS DIVERS	(D / :	1		1					Is		L	I	Exercic	e N :	
	ENGAGEMENTS	Engagements de — crédit–bail mobilier	(Preci	sez le p édit–ba	orix de re iil	evient d	les bier	is pris	J7			YQ					
	AGE	Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
L.	ENG	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
	ES	— Sous-traitance										YT			16	5 4(00
	IARG	Locations, charges locatives et de copropriété			nt des loy pour une				J8)	XQ				34	42
ES	ETCE	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
OST	TERN	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors re	étrocess	sions)								SS			2	2 03	36
ES F	S ACE EX	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	s									YV					
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages - Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES ES										ST			11	L 90	04
ÉTA	Αl	Total du poste corres	sponda	nt à la	ligne F	W du	tablea	au n° 2	2052			ZJ			3() 68	33
	ET	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW					75
	IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont t	axe inté	érieure su	r les pro	oduits p	étrolier	s ZS)	9 Z				8(05
	Σ	Total du compte corre	sponda	nt à la	ligne I	TX du	tablea	au n° 2	2052			YX				88	30
	T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY			4() 1	65
	T.V	 Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au conservices ne constituant pas des immobilisations 	urs de l	'exerc	ice au t	itre de	es biei	ns et				YZ				7	72
		 Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration ann DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) * 										ØB					
		 Montant de la plus-value constatée en franchise d'im le régime simplifié d'imposition * 	pôt lors	s de la	premiè	re opt	ion po	our				ØS					
		Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :		han	dicapés	s):						YP					
	ERS	Effectif affecté à l'activité artisanale						,				RL					
	DIVERS	 Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison à la disposition de la société * 	n des so	ommes	s mises							ZK					%
		 Numéro du centre de gestion agréé * 	XP						— Filiales et pa prévu par art. 38 I			1 2059-	G	Si oui Sinon	cocher 1 0	ZR	0
		— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'imp	ôt prév	ue au 4	4 de 1'a	rticle	238 <i>b</i>	is du C	CGI pour l'entr	eprise doi	natrice	RG					
		— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissemen	nt except	tionnel	chez l'e	ntrepri	se inve	estisseu	r dans le cadre de	e l'article 2	17 octies	RH					
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plu	us-values	à 15%	JK				Plus-values à	0%	JL				
H	, 1 *			Plu	us-values	à 19%	JM				Imputatio	ns	JC				
JIMIF	COUP	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plu	us-values	à 15%	JN				Plus-values à	0%	JO				
									Imputatio	ns	JF						
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère.	JH		N° SIR	ET de l	la soci	été mèr	e du groupe	JJ							

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL EBL CONSULTING Néant X A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE Autres amortissements* Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4 Nature et date d'acquisition des éléments cédés* Valeur d'origine* Valeur nette réévaluée* Valeur résiduelle 3 6 2 (1) 2 3 4 I. Immobilisations* 5 6 7 8 9 10 11 12 **B** - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Plus-values Long terme Prix de vente Montant global de la plus-value Court terme taxables à ou de la moins-value 19 % (1) 7 8 9 (1) 19 % 15 % ou 16 % 0 % 1 2 3 4 I. Immobilisations* 5 6 10 11 12 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux 13 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés 14 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti-15 bles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée 16 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans 17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme 20 Divers (détail à donner sur une note annexe) * CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10) (C) (A) **(B)** (ventilation par taux) CADRE C : autres plus–values taxables à 19 % (11)

Cegid Group * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	EURL EBL CONSULTING					Néant X *
(à 1'	A ÉLÉMENTS A exclusion des plus-values de fusion	ASSU n don	JETTIS AU RÉGIME FIS t l'imposition est prise en	CAL DES PLUS-VALUES charge par les sociétés a	S À COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B)	
Origine			Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
Imposition répartie			réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI))				
	TOTA	L 1				
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		N-1				
	sur 3 ans au titre de	N-2				
]	N-1				
]	N-2				
Plus-values réalisées		N-3				
au cours des		N-4				
exercices antérieurs		N-5				
		N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
]	N-8				
]	N-9				
	TOTA	L 2				
В						
Plus–values de fus	ubrique ne comprend pas les plus-values sion, d'apport partiel ou de scission es soumises à l'impôt sur les société.			Plus	rations de fusion ou d'apport -values d'apport à une socié essionnelle exercée à titre in	été d'une activité
	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	TO	TAL				

	$\overline{}$
1	1
\ I	4)

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)			
Désignation de l'entreprise : <u>EURL EB</u>	BL CONSULTING	Néan	t X
	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.		
1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) • *.		
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 du CGI)		

I - SUIVI	I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %		
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à	N-3					
long terme subies au	N-4					
cours des dix exercices	N-5					
antérieurs (montants restant à	N-6					
déduire à la clôture du	N-7					
dernier exercice)	N-8					
	N-9					
	N-10					

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies – 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	sur le résultat de l'exercice	à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
1		2	3	4	(5)	6	①
Moins-values nett	es N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des dix exercices	N-4						
antérieurs (montant	N-5						
restant à déduire à la clôture du	N-6						
dernier exercice)	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL EBL CONSULTING							Néant X *	
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
		5	Sous-comp	otes de la	réserve spéciale des	plus–va	lues à long te	rme
		taxées à 10 %	taxées à	a 15 %	taxées à 18 %	taxée	s à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent $(N-1)$	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)	3							
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés								
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS P	OUR	FLUCTUATIO	N DES C	OURS*	' (5 º ,6 º ,7 º aliné	as de	l'art. 39-1-	5e du CGI)
montant de la réserve réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de		monta	ants prélev	és sur la 1	éserve			e la réserve
à l'ouverture de l'exercice l'année 2		donnant lieu a complément d'impôt 3 ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4		à la clôture				

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

	a code general des impos)					
Dé	signation de l'entreprise : EURL EBL CONSULTING			Néai	nt _	*
Ex	ercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois	12				
Si l'o	entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :					
<u> </u>	Production de l'entreprise					
Vent	res de marchandises	OA				
Prod	uction vendue – Biens	ОВ				
Prod	uction vendue – Services	OC		20	0 8	26
Prod	uction stockée	OD				
Prod	uction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
	ventions d'exploitation reçues	OF				
	es produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН				1
	sferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
	evances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ОК				
Plus-	-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une	OL				
	rité normale et courante rées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
Kent	TOTAL 1	OM		20	0 8	2.8
11	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	01.1			0 0	
	ats de marchandises (droits de douane compris)	ON				
	ation de stocks (marchandises)	00				
	ats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				
	ation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ				
	es achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR			0 3	11
	ers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre	os			U 3	41
	e convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois. ges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
	es charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow				
	ns-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		—		
	urante	OZ				
	es sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P. tion des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre	02				
d'une	e convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				0 0	
	TOTAL 2	OJ			0 3	43
	Valeur ajoutée produite					
	ul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG		17	0 4	.85
IV	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	T I				
Vale	ur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329–AC–SD et 1329–DEF). Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE	SA			0 4	85
Si voi	us êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléte	er le ca	dre ci-	-dessc	ous et	
	se SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD. NO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X					
	fre d'affaires de référence CVAE	GX		20	0 8	26
CIIII			_			
Pério	ode de référence	/	2	0	1	6
Date	de cessation HR /	/				
toute	r les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ress ptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).	le réa ortant	ssuran	ce de plans		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. Ill au CGI) (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

	(4)
1/	(1)
/ 1	

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 5 2 2 2 9 6 0 8 6 0 0 0 2 1
N SIKE!
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL EBL CONSULTING
ADRESSE (voie) 83 rue DE REUILLY
CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) M Nom patronymique BRUNEL Prénom(s) ERIC
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 02101974 N° Département 93 Commune LES LILAS Pays FRANCE
Adresse: N° 41 Voie rue DE LA VANNE
Code Postal 92120 Commune MONTROUGE Pays FRANCE
701110002
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

⁽²⁾ Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

	1	
	/	/ <u>.</u>
		1

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016	N° SIRET 5 2 2 2 9 6 0 8 6 0 0 0 2 1
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL EBL CONSULTING	
ADRESSE (voie) 83 rue DE REUILLY	
CODE POSTAL 75012 VILLE PA	RIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Nº Voie	,, de detention
Adresse: Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	% de decenion
Adresse: Code Postal Commune	Pays
	14,0
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	% de detention
Adresse: Code Postal Commune	Pays
] Tays
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	% de detention
Code Postal Commune	Pays
	1 ays
Forme juridique Dénomination	0/ 1- 1/4
N° SIREN (si société établie en France) Adresse: N° Voie	% de détention
Adresse: Code Postal Commune	Pays
	rays
Forme juridique Dénomination	0/ 1 1// 1
N° SIREN (si société établie en France) N° Voie	% de détention
Adresse:	P
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	W. J. W
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
 (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusie haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS N° 2065-SD 2017 Régime simplifié d'imposition Exercice ouvert le 01/01/2016 31/12/2016 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal X Si PME innovantes, cocher la case Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE** Désignation de la société: Adresse du siège social: 83 rue DE REUILLY EURL EBL CONSULTING SIRET 0 8 0 75012 PARIS Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement: rue DE REUILLY 75012 PARIS **REGIME FISCAL DES GROUPES** Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SIRET **ACTIVITE** Activités exercées | Conseil en systèmes et logiciels informatiques Si vous avez changé d'activité, cochez la case RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065) Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28% 29 283 n 1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % Déficit 2 Plus_values PV à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % PV exonérées PV à long terme PV à long teme Autres PV imposables à art. 238 quindecies imposables à 19% imposables à 0% 19% 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité Zone de Restructuration de la défense, Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités Autres dispositifs art. 44 terdecies art. 44 quaterdecies Sociétés d'investissements Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées immobiliers cotées (indiquer + ou - selon le cas)relevant du taux à 15 % 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X (cf.notice de la déclaration n°2065) **IMPUTATIONS** 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. **CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf.notice de la déclaration n°2065) Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr. Visa : CGA Viseur conventionné Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : SAS ANCOFIS 113 avenue JOFFRE 77450 ESBLY Tél:01.64.63.45.60 - de l'association agréée : N° d'agrément de l'AA :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065–SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

CALC219BF4

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de sor	n principal établissement	
	EURL EBL CONSULTING	
	83 rue DE REUILLY	
	75012 PARIS	
Numéro SIRET du principal établissement	52229608600021	
Code APE	6202A	
Adresse du siège social si différente		
N° / Type / Libellé voie	83 rue DE REUILLY	
Complément		
Lieu-dit / hameau		
Code postal / Ville	75012 PARIS	
Pays	FRANCE	
I Résultats de l'exercice		
	drait commun	
A. Résultats imposables dans les conditions de Bénéfice net de l'exercice avant imput		29 283
b Dont plus-value nette à cou		2, 200
C Déficits ou amortissements réputés di		
B. Résultats relevant du régime des plus-values		
d Plus-value nette à long terme de l'exe	rcice	
e Dont résultat net de la conc	ession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long te	erme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38	B120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme in	nposable	
Dont résultat net imposable dans les	conditions de droit commun autre que la plus value nette à court	29 283
terme de l'exercice		
j Dont résultat net imposable dans la c	oncession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme au	utre que le résultat net imposable de la concession de licences	1
d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		
	Total lignes h à k	29 283
III Dia Cara		
III Bénéfices soumis au taux norm	al (a-c-h-i)	
m IV Plus-value nette à long terme s	oumise au taux de 10% (d : k)	

Formulaire obligatoire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

 N° 2065 bis-SD 2017

(art. 223 du Code général des impôts)	ANNEX	E A LA	A DÉC	LARAT	OI	N N° 2065					
F RÉPARTITION DES	PRODUITS DES ACTIO	ONS ET	PARTS	SOCIALE	S, Al	INSI QUE DE	S REVENUS	S ASS	SIMILÉS [DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distribu	tions (1) Payées par la société	elle–même	e a	F	Payées	par un établisser	nent chargé du	servic	e des titres	b	
Montant des distributions corres	spondant à des rémunérations o	u avantage	s dont la s	société ne dés	signe _I	pas le (les) bénéfi	iciaire (s) ⁽²⁾	(c)			
Montant des prêts, avances ou a interposées	comptes consentis aux associés	s, actionnai	res et port	teurs de parts	s, soit	directement, soit	par personnes	(d)			
Montant des distributions								(e)			
autres que celles visées en (a),								(f)			
(b), (c) et (d) ci–dessus ⁽³⁾								(g) (h)			
Montant des revenus distribués	éligibles à l'abattement de 40 %	6 prévu au	2° du 3 de	e l'article 158	8 du C	CGI ⁽⁴⁾		(i)			
Montant des revenus distribués		-						(j)			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a				
G RÉMUNÉRATIONS	NETTES VERSÉES AU	X MEMB	RES DE	CERTAI	NES	SOCIÉTÉS (si ce cadre est ins	suffisant	t, joindre un é	tat du même modèle)	
Nom, prénoms, domicile et qualite – SARL – tous les associés ;	€ (art. 48–3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les S.A.R.L.	chaque a	ssocié, gérar	nt ou n		1 à titre de trait tres rémunérat	tement ions de	s, émolume		
 SCA – associés gérants ; 		Nombre de parts					sommes versé		titra da fra	is professionnels	
	om ou commandités ; de navires – associés, gérants ou	sociales appartenant	Année au cours de	à titre de traiteme	ents	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		autres que		ceux visés dans les onnes 5 et 6	
coparticipants.		à chaque associé en toute pro- priété ou en	laquelle le versement a été effectué	émolument et indemni propreme dits	nts ités	Indemnités forfaitaires	Rembourseme		ndemnités orfaitaires	Remboursements	
1		usufruit 2	3	4		5	6		7	8	
BRUNEL ERIC 41, rue DE LA VANNE 92120 MONTROUGE GERANT		100	2016	123 1	53						
		_									
H DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PR	OPRIÉTAIRE DU FONDS (er	cas de géi	rance libre	e)							
	· ·			,							
* ADRESSES DES AUTRES É	TABLISSEMENTS (Si ce cadı	e est insuf	fisant, joir	ndre un état d	lu mêr	me modèle)					
I CADRE NE CONCI	ERNANT QUE LES ENTRI	EPRISES	PLACÉ	ES SOUS I	LE RI	ÉGIME SIMPL	IFIÉ D'IMPO	SITIO	N		
	RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUE				A 15%	
Montant brut des salaires, abstra		es dans le	s			restant à reporter			ercice		
DADS et versées aux apprentis so	us contrat et aux handicapés (4)		1	N	4VLT	imputée sur les I	VLT de l'exer	cice			

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages $^{(b)}$

2069RCI

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE Au titre de l'année N

EURL EBL CONSULTING 522296086 IS1

Désignation et n° siren de la société i	membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	Х
		PME au sens communautaire	Х
Désignation et n° siren de la société t	ête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	
I – REDUCTIONS ET CREDITS I	D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du r le siège est situé au sein de l'UE	nécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont ou de l'EEE		
	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux réi	munérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
	Dont montant préfinancé		
	versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors iés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Montant des rémunérations versé situées dans les DOM	es n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations		
paiement des congés et des charge	DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le es sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés impensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail		
majoration pour les salariés des pr	es à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la rofessions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article		
Quote–part de crédit d'impôt résu groupements assimilés	iltant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou		
II CREDITS D'IMPOT AVEC DE	POT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur d	le la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION	ON DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)		
III – CAS PARTICULIERS			
	Crédit d'impôt	Monta	ınt
CI déposé en cas de cessation			
au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice			
de plus de 12 mois			



Direction Générale des Finances Publiques N° 2067 (2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX ANN	ÉE _	ou exercice
Désignation de l'entreprise EURL EBL CONSULTING	du	01/01/2016
Adresse 83 rue DE REUILLY 75012 PARIS	au	31/12/2016

Δ	- FRAIS AL	LOUÉS DIREC	CTEMENT OU II	NDIRECTEMEN	IT AUX PERSO	ONNES LES MI	EUX RÉMUNÉ	RÉES: v. notice	0
		NOM, PR	ÉNOM ET EMPLO	OI OCCUPÉ			ADRESSE (COMPLÈTE	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
	RÉMUNÉRAT	IONS DIRECTES (OU INDIRECTES (d	lans l'ordre du tableau	ci–dessus)	Frais de	DÉPENSES E AFFÉR	T CHARGES ENTES	TOTAL
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (§))	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice §)	DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	(v. notice ()	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									
	** TOTAUX								
В	- AUTRES F	RAIS							10

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	303
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 142
Total	2 445

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice):					
Total des dépenses	Bénéfices imposables 9				
- de l'exercice 20.1.6 (total col. 9 + total col. 10) 🛈	2 445	– de l'exercice 201.6	0		29 283
– de l'exercice précédent 🌘		- de l'exercice précédent	•		
Nom et qualité du signataire Monsieur BRUNEL ERIC GERANT	À PA	RIS	, le	05/05	5/2017

N° 2067 -BIS-SD



Article 2038A du CGI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

	de l'établi		EURL EBL CONSULTING		
	dentificatio		52229608600021	Exercice social	
Total			icle 238A du CGI (1)		
]	Intérêts, arrérag	es, autres produits des obligations, créances, dépôts et cauti-	onnements et autres produits ana	llogues
	logie de la épense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué su un compte tenu dans un état ou territoire no coopératif
1					
2					
3 4					
5					
6					
7					
8					
9					
10			TOTAL (2)		
D 1	,		TOTAL (2)	1.61:	
Rede	vances de co	ession ou conce	ssion de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de n et autres droits analogues	narques de fabrique, procedes ou	i formule de fabrication
	logie de la épense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire nor coopératif
1					
2					
3 4					
5					
6					
7					
8					
9					
10			TOTAL (3)		
			Rémunérations de services, payées ou d	ues	
	logie de la épense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire nor coopératif
1					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10			TOTAL (4)		
Total	des dépens	es devant être r	éintégrées au tableau 2058–A ou 2033–B (1) – [(2)+(3)+(4)]	1
	Les depens	a de ante ette i	(1) [(2)+(
	.,	1 20 12 1	oi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux lib		c 0.000:

EBL CONSULTING

E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social:

83 rue de Reuilly

75012 PARIS

R.C.S: 522296086

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2017

au siège social, Le 30/06/2017, à 9h00

Monsieur ERIC BRUNEL, détenant 100 parts sociales,

Associé unique de la société EBL CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Résolution n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 20860 Euro.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée par l'associé unique

Résolution n° 2

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **20860** Euro. L'associé unique décide d'affecter le résultat de **20860** Euro, de la façon suivante :

• Au report à nouveau pour un montant de **20860** Euro

Cette résolution est approuvée par l'associé unique

Résolution n° 3

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution est approuvée par l'associé unique

Résolution n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est approuvée par l'associé unique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Eric Brunel